



BARÈME D'HONORAIRES applicable à compter du 01.09.2023

1. MAISON – APPARTEMENT – IMMEUBLE – BOX – GARAGE – PLACE DE PARKING...

Prix de vente Net vendeur	Honoraires TTC
Inférieur ou égal à 100 000 €	7 % *
de 100 001 € à 150 000 €	6 %
de 150 001 € à 250 000 €	5,5 %
de 250 001 € à 450 000 €	5 %
de 450 001 € à 600 000 €	4,5 %
Supérieur à 600 001 €	4 %

2. TERRAIN CONSTRUCTIBLE ET DE LOISIRS

Prix de vente Net vendeur	Honoraires TTC
Inférieur ou égal à 100 000 €	10 % *
de 100 001 € à 200 000 €	9 %
Supérieur à 201 000 €	8 %

3. LOCAUX COMMERCIAUX et PROFESIONNELS

Prix de vente Net vendeur	Honoraires HT (charge acquéreur)
Inférieur ou égal à 150 000 €	10 % **
de 150 001 € à 300 000 €	7 %
de 300 001 € à 1 000 000 €	6 %
Supérieur à 1 000 001 €	5 %

4. CESSION DE FONDS DE COMMERCE ET/OU DU DROIT AU BAIL (Honoraires HT, à charge acquéreur)

10% en sus du prix de cession **

5. HONORAIRES D'ENTREMISE DANS LE CADRE D'UNE LOCATION (Honoraires HT, à charge « Bailleur » & « Preneur »)

Le montant des honoraires correspond à un pourcentage du loyer annuel hors taxes et hors charges, il sera dû le jour de la signature du bail commercial et répartis entre le bailleur et le preneur selon les termes du mandat de location propre à chaque bien. Il sera majoré de la TVA et/ou taxe(s) applicable(s) au taux en vigueur.

30% du loyer annuel HT et HC ** (généralement 15% bailleur / 15% preneur)

- * avec un minimum de 5 000 € TTC
- ** avec un minimum de 5 000 € HT
- Honoraires à la charge du/des vendeur(s), sauf dispositions contraires sur le mandat de vente.
- TTC (Toutes taxes comprises) - TVA en vigueur au 1^{er} décembre 2022 = 20 %
- HT (Hors taxes)